Sainte julienne

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 1064-23

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 17 janvier 2023, le projet de règlement n°1064-23 amendant le règlement de zonage n°377, afin de modifier les marges de recul et latérales en zone R1-74. Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Délimitation de la zone R1-74

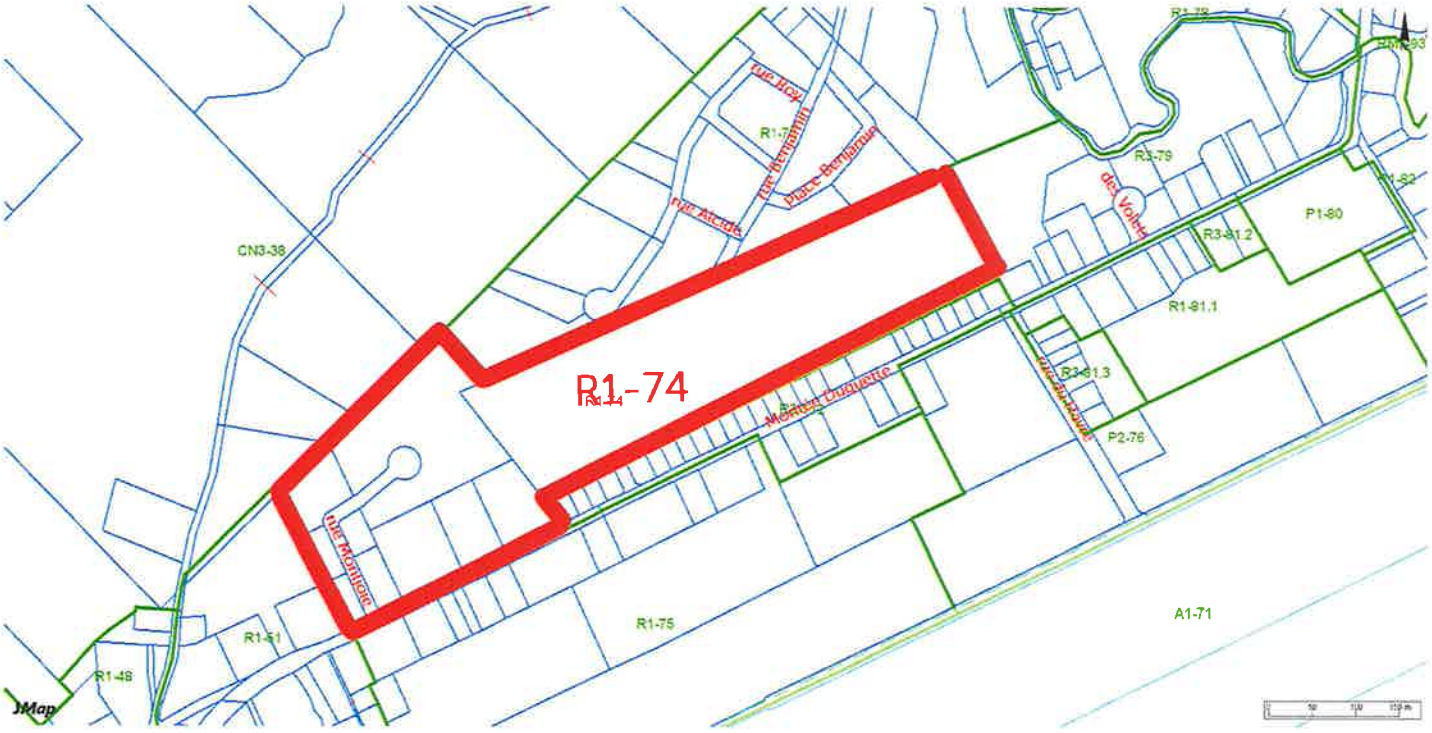

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 8 février 2023 à 17h00, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 1er février 2023.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière